

La Caselle Enchênée

LA GAZETTE DE L'ASEL

NOVEMBRE 2019 N°64



*Association de Sauvegarde de
l'Environnement du pays de
Lalbenque*

ECHEANCES ELECTORALES

A la lecture du titre de cet éditorial, certains esprits chagrins vont peut-être se dire : « Mais de quoi se mêle la Caselle Enchênée en nous parlant des élections qui approchent ? » Ce journal est la voix d'une association qui ne doit s'occuper que d'environnement puisque l'intitulé de l'association est bien l'ASEL, Association de Sauvegarde de l'Environnement du pays de Lalbenque. Certes ! Mais le mot « Environnement », choisi il y a trente ans à la naissance de notre association, a perdu de son sens réduit au seul « cadre de vie » pour s'étendre au fil des années au concept plus général d'écologie. D'ailleurs, c'est la même lettre « E » que nous trouvons au début de chacun de ces deux mots. Environnement, Ecologie... deux mots évidemment cousins... et au premier degré.

L'ASEL est donc tout à fait autorisée à parler d'écologie et, par là-même, d'échéances électorales puisque l'écologie est devenue depuis quelque temps – enfin !!! – un des thèmes majeurs du débat politique. Il aura fallu attendre une quarantaine d'années, supporter les quolibets en tout genre et se faire traiter de vieux passéistes adeptes du retour de la bougie, du transport à cheval et de la charrue à bras... et j'en passe. C'est le sort habituel de ceux et celles qui ont vu clair avant les autres. Ce temps est derrière nous et chacun a désormais conscience de l'importance des enjeux environnementaux et écologiques. C'est l'illustration parfaite de la pensée d'Arthur Schopenhauer, au 19^{ème} siècle qui écrivait : « Toute vérité franchit trois étapes. D'abord, elle est ridiculisée. Ensuite, elle subit une forte opposition. Puis, elle est considérée comme une évidence. »

On peut œuvrer pour l'écologie de multiples façons. On peut modifier profondément son mode de vie, consommer différemment, manger différemment, se déplacer différemment, sortir du consumérisme en renonçant à satisfaire nos besoins

artificiels, apprendre à vivre de façon décroissante en refusant de participer aveuglément au modèle économique dominant. C'est évidemment la démarche la plus importante. On peut aussi signer des pétitions, faire des marches pour le climat, des rassemblements ou encore participer à des actions de désobéissance civile non violente avec le mouvement « Rébellion-extinction ». A chacun de trouver son mode d'expression favori selon ses attentes et sa personnalité.

Il est en revanche une autre façon de s'engager en faveur de l'écologie qui échappe souvent aux préoccupations de ceux et celles qui s'en revendiquent. Je veux parler de l'engagement politique. Les écolos se méfient traditionnellement de la politique comme s'ils ne voulaient pas se salir en mettant le pied dans ce monde à la réputation parfois détestable. Une petite minorité d'élus véreux ou avides de pouvoir (les Cahuzac, les Fillon, les Sarkozy, les Balkany...et bien d'autres) ont contribué à cette vision déplorable. Et pourtant ! Comment croire que les choses vont changer en profondeur tant que les citoyens qui ont les leviers de décision resteront les hommes politiques d'autrefois, formatés culturellement par les seules idées de développement économique, de croissance, de consumérisme, de progrès technologique... autant de pièges dans lesquels nous sommes tombés pendant des décennies. Autant de trajectoires dont nous voyons tous les jours les limites et les contradictions. Autant de chemins qui mènent à des impasses.

Il est donc important que de plus en plus de citoyens se mobilisent en faveur de l'écologie pas seulement en allant voter pour des candidats écolos mais en étant candidats à toutes les élections, qu'elles soient nationales, régionales, départementales ou municipales.

Les prochaines échéances électorales sont les élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars prochains. Nous allons choisir les conseillers municipaux de nos communes mais aussi les conseillers communautaires qui vont diriger la communauté de communes de Lalbenque-Limogne pendant 6 ans. Autant dire que cette élection est importante car les communautés de communes ont de plus en plus de compétences... au détriment des conseils municipaux. Les projets portés par les collectivités, petites ou grandes, doivent être tous passés au crible de leur impact environnemental et répondre aux deux grands enjeux écologiques que sont le changement climatique et la perte de la biodiversité.

Sur les 23 communes de notre territoire, seule la commune de Lalbenque sera contrainte à un scrutin par liste, avec des

listes obligatoires de 19 candidats. Pour toutes les autres communes de notre territoire, les candidatures isolées et les listes incomplètes sont autorisées. A chacun de s'engager seul ou, de préférence collectivement, pour entrer dans les conseil municipaux et communautaires afin de porter un regard critique, un œil vigilant et proposer, localement, des projets destinés à faire face aux énormes défis de demain en matière de production d'énergie, de transport, d'urbanisme, d'habitat, d'agriculture, de tourisme, d'alimentation... autant de domaines qu'il nous faut désormais appréhender différemment si nous voulons prendre part à la grande aventure de la transformation écologique de la société.

Daniel Pasquier

PIGEONNIER OU CHOUETTIER DE LALBENQUE ?

Rappelons qu'en juillet dernier, lors de travaux à l'intérieur du pigeonnier le Lalbenque, notre association s'était retrouvée nez à nez avec une chouette effraie et ses 4 petits. La chouette effraie ou dame blanche ou effraie des clochers (*Tyto alba* pour le nom latin) est une espèce protégée en voie de disparition. Nous ne pouvions pas continuer les travaux et la priorité était de laisser tranquilles ces cinq rapaces nocturnes. Hélas, revenus sur les lieux quelques jours plus tard, nous ne pouvions que constater la disparition de ces animaux. Réputée pour son goût pour les endroits tranquilles et les vieilles bâtisses, la maman chouette et ses quatre petits ont probablement été « effrayés » par le tumulte de nos travaux et tout ce petit monde avait pris son envol. On ne les pas revus depuis.

Début octobre, notre association a voulu prendre conseil auprès de la LPO, la Ligue de Protection des Oiseaux. Montée au second étage du pigeonnier, la responsable départementale, au vu des nombreuses pelotes de réjection trouvées sur le plancher, a été formelle : ce pigeonnier abandonné a été depuis des décennies l'endroit choisi par les chouettes effraies pour venir y faire leur nid, couvrir leurs œufs et nourrir leurs petits avant l'envol. L'effraie, en effet, avale ses proie entières (petits rongeurs, campagnols...), les os et le crâne inclus, et rejette par le bec des pelotes comprenant les parties indigestes... les fameuses pelotes de réjections trouvées en grand nombre en haut de l'édifice.

Tant et si bien que nous nous trouvons avec un pigeonnier qui, depuis des décennies, n'avait de pigeonnier que le nom puisqu'il servait avant tout d'abri pour les chouettes... ce qui en faisait, à l'insu de tout le monde, un « chouettier » !

Alors que faire ? Espérer tout d'abord que la chouette effraie revienne l'an prochain pondre ses œufs et couvrir dans son habitacle habituel. Ce n'est pas gagné mais on peut y croire.

Si tel est le cas, on peut imaginer faire de ce pigeonnier un habitat fréquenté à la fois par les chouettes et les pigeons. Comment ? Suite aux préconisations de la LPO, il faudrait séparer le pigeonnier en construisant un plancher solide qui ne permette aucun passage entre le premier et le second étage. De la sorte, les chouettes continueront à vivre leur vie à l'étage supérieur sans être dérangées par les pigeons que l'on pourrait réintroduire progressivement à l'étage inférieur. Le pigeonnier de Lalbenque retrouverait alors sa vocation première de pigeonnier et permettrait en même temps aux chouettes effraies de continuer à se reproduire.

Restera à régler la question du traitement des enduits extérieurs du pigeonnier. Faut-il laisser cet enduit grisâtre qui donne un aspect terne à l'édifice au point que beaucoup de touristes passent devant ce pigeonnier sans même le voir ? Faut-il laisser les pierres apparentes ? Faut-il recouvrir l'ensemble de l'édifice d'un enduit à la chaux, de couleur blanche et lumineuse, comme c'était le cas autrefois ? Autant de questions sur lesquelles les citoyens de Lalbenque devraient un jour être appelés à se prononcer.

CA de l'ASEL



MARPA de LALBENQUE : HISTOIRE D'UNE NAISSANCE

Pendant que fait rage en France le débat autour de la PMA et de la GPA, voilà que Lalbenque est secoué par une affaire similaire autour de la question des origines... plus précisément autour de la question de la paternité de la MARPA de Lalbenque. Cette MARPA a-t-elle été conçue par procréation médicalement assistée, a-t-elle eu une « mère », a-t-elle eu un père ou... deux pères ?

Tout a débuté par la publication, en juillet dernier, de ce fameux « 4 pages » à la gloire du maire de Lalbenque dont l'un des hauts faits était, à la lecture de ce document, la construction de la MARPA de Lalbenque en 1990. Notre petite Caselle, dans son dernier numéro, n'a pas manqué de rétablir la vérité en apprenant à ses lecteurs que la dite MARPA avait été décidée par l'ancien maire Léon Enjalbert, (bien avant l'arrivée de Jacques Pouget aux manettes du village) et que le maire de Lalbenque s'était contenté d'inaugurer cette maison pour personnes âgées. S'en est suivie une déclaration courroucée du maire qui, à la fin d'un conseil municipal, a endossé l'habit habituel de la victimisation et s'est présenté, l'air accablé, comme une victime d'une désinformation malhonnête.

Qu'en est-il exactement ? D'un point de vue historique, c'est bien Léon Enjalbert et son équipe qui ont décidé de la construction de cette MARPA... un projet porté par la MSA, l'association des Heures Douces et la mairie de Lalbenque. Il n'y a aucun doute sur cette question. C'est bien lui qui a acheté le terrain pour construire la MARPA et c'est lui qui a signé avec la société Polygone, entreprise sociale de l'habitat spécialisée dans les logements foyers ou résidences. Jacques Pouget devenant maire du village le 19 mars 1989 et Léon Enjalbert venant à décéder accidentellement le 1 mai de la même année, c'est donc au maire actuel de Lalbenque qu'est revenu le soin de prendre la suite des opérations. C'est lui qui a signé le permis de construire en août 1989 et qui a œuvré à l'organisation de cette nouvelle structure d'accueil dans la commune.

1990 : construction de la MARPA...pouvait-on lire dans le « 4 pages »...ce qui laissait croire aux électeurs lalbenquois que notre grand timonier avait réalisé la MARPA de A à Z. La Caselle avait donc raison de rétablir la vérité en rappelant à ses lecteurs que Léon Enjalbert avait été à l'origine de cette MARPA, qu'il en avait été le concepteur et l'architecte des fondations. Mais nous avons eu tort en limitant, dans notre article, le rôle de Jacques Pouget à une simple inauguration avec le ciseau pour couper les rubans. Le maire actuel a grandement contribué lui aussi à la réussite de cette entreprise.

La petite Caselle Enchênée sait reconnaître ses erreurs quand il le faut. « Errare asellum est... se tromper est asellien »...avons-nous coutume de dire en pareil cas. Et c'est tout à l'honneur d'un journal, qu'il soit tout petit ou très grand, qu'il soit associatif ou national, de reconnaître parfois ses failles dans l'information donnée. Nous aurions aimé que le maire, dans la grande humilité dont il se drape dans son « 4 pages », reconnaisse, lui aussi, qu'il n'est pas l'auteur de toutes les réalisations qu'il s'attribue sans vergogne au travers de cette publication idolâtre qui a fait beaucoup rire ou sourire petits et grands. Au lieu d'un tableau d'une lumière aveuglante mettant en relief la personnalité exceptionnelle de notre maire s'appêtant à quitter ses fonctions, les électeurs auraient certainement préféré un tableau à la Rembrandt, avec son légendaire clair-obscur, pour donner une image plus nuancée et plus réaliste du bilan de ces 31 années de mandat !

En conclusion, pour revenir à notre PMA et GPA du début de l'article, disons que cette MARPA de Lalbenque n'a pas eu de maman mais, visionnaire et trente ans en avance sur son temps, deux papas...papa Léon et papa Jacques ! A moins que, autre hypothèse, l'acronyme MARPA ne signifie tout simplement « MAison de Retraite par Procréation Assistée » !

Daniel Pasquier

LE PREMIER REFERENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE DE NOTRE HISTOIRE

Au milieu des années 2000, au nom de la dette, les autoroutes françaises, financées par le contribuable, étaient privatisées. Il s'agissait là du crime originel qui a ouvert la porte à la folie débridée de l'économie néolibérale. Depuis, France Télécom, La Poste ... ont subi le même sort. Avec l'élection de Macron, le phénomène s'emballa, il tourne même à l'obsession caractérisée.

Ce gouvernement est résolu à procéder à la privatisation de trois entreprises importantes dans lesquelles l'Etat détient la majorité des parts. Il s'agit d'Aéroports de Paris, de La Française des jeux et de ENGIE. Il est pourtant bien difficile de trouver des arguments qui justifient cette privatisation.

Comment justifier en effet de se séparer d'entreprises qui versent à l'état entre 700 et 800 ME de dividendes (dont

175 millions pour ADP) pour espérer récupérer dans l'opération ...250 millions ?

Personne ne comprend, ni la droite, ni la gauche, ni le sénat, ni les syndicats.

Il faudrait peut-être demander à VINCI de leur expliquer, ou bien aller chercher du côté des soirées entre amis que le futur président Macron passait en compagnie de Xavier Niel et de Bernard Arnault.

A l'heure où il conviendrait, en raison de l'urgence climatique, de réguler de façon drastique, le trafic aérien, laisser ce secteur aux seules mains du marché relève du non-sens absolu.

Même pour des libéraux, le projet de la privatisation d'ADP est économiquement absurde, à tel point que 248 parlementaires de tous bords s'en sont émus et ont saisi le conseil constitutionnel pour demander le premier référendum d'initiative partagée de notre histoire. Et le conseil constitutionnel a accepté cette demande.

Car oui, la constitution de la cinquième république, malgré la sacralisation d'un président - monarque offre aux citoyennes et aux citoyens cette brèche démocratique.

A nous de nous saisir de cet outil et de nous engouffrer dans cette brèche.

Pour en savoir plus : <https://referendum-adp.fr> et <https://www.adprip.fr/>

Pour déposer sa signature :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

Partageons ces liens sans modération aucune, faisons circuler l'information et brisons le silence assourdissant des médias sur le RIP, cette consultation citoyenne pourtant prévue par la constitution.

Pour parvenir à ses fins, le gouvernement actuel, grand expert en enfumage, a pour armes la désinformation et le silence. En cela ses chiens de garde médiatiques le servent à

merveille.

Réunir 4,7 millions de signatures n'est pas chose simple, la barre est haute, mais la pétition « l'affaire du siècle » a été un succès, nous étions 2 millions autour de ce projet en quelques semaines, alors pourquoi pas ?

Nous devons considérer cette possibilité de referendum comme un enjeu démocratique majeur, comme la seule possibilité sérieuse que nous ayons d'infléchir la politique de ce gouvernement avant la fin du quinquennat.

N'oublions pas que **LORSQUE TOUT SERA PRIVÉ NOUS SERONS PRIVÉS DE TOUT !**

A vos souris !

Pour ceux et celles qui aimeraient signer pour cette demande de référendum mais qui ne savent pas comment s'y prendre sur Internet, l'ASEL les informe que chaque samedi matin, sur le marché, une équipe de bénévoles viendra expliquer devant la mairie les enjeux de ce référendum. Et pour ceux et celles qui le souhaitent, la mairie met à leur disposition la salle Miramont où ils pourront signer sur Internet en étant aidés dans leur démarche par un des bénévoles présents.

Jérôme Relano

UNE CASELLE, DU FOOT ET DU MORTIER !

Notre territoire est riche encore de ces multiples caselles ou gariottes, les unes petites, les autres plus grandes, qu'on peut découvrir au hasard des chemins ou des balades dans les bois. A chaque fois que nous croisons un tel petit patrimoine au milieu des bois, on peut être sûr que cet endroit, à l'époque de la construction de la caselle, n'était pas un bois mais un champ cultivé, ou une prairie, ou une vigne, ou une truffière. Les paysans d'autrefois ne construisaient jamais de gariottes en plein bois mais toujours sur des surfaces agricoles cultivées. Toutes ces gariottes, aujourd'hui au milieu des bois, ne sont que la conséquence de la grande déprise agricole qui a eu lieu à partir de la fin du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} avec l'hécatombe de la première guerre mondiale. Abandonnée par le travail de l'homme, la nature a repris ses droits, les arbres ont poussé jusqu'à devenir les bois épais que nous connaissons aujourd'hui.

Sur l'emplacement du futur terrain de foot, entre la route d'Escamps et la route de Vaylats, se trouvait, cachée dans les bois, une vieille gariotte en bien mauvais état. Le hasard faisant bien les choses, cette caselle se situe exactement entre les deux terrains de foot actuellement en construction. Une chance qui lui a permis d'être sauvée puisqu'elle ne gênait pas les travaux et qu'elle se situe en dehors des terrains de jeu. Son état est très abîmé par les ans...murs par

endroits écroulés, linteaux en bois pourris mais la toiture toujours présente. Cet état de délabrement aurait nécessité que le conseil municipal s'empare de ce sujet et qu'on décide collectivement de l'avenir de ce petit patrimoine. Trois solutions au choix : soit on rase cette gariotte irrécupérable, soit on demande à des bénévoles experts-bâisseurs en pierres sèches de se consacrer à la sauver, soit on sollicite une entreprise spécialisée dans le sauvetage de ces petits patrimoines laissés à l'abandon pour leur redonner leur beauté d'autrefois.

Au lieu d'une telle démarche qui aurait été normale, on apprend récemment que quelques élus (dont le maire et son premier adjoint) se sont attelés à solidifier cette gariotte en construisant, tout autour, un mur de pierres scellées au mortier de ciment. Quant au toit, il va bientôt subir le même outrage avec du mortier projeté sur la toiture actuelle en pierres sèches pour la recouvrir de pierres plates ou de lauzes également scellées au ciment. On peut évidemment se réjouir que des élus se retroussent les manches et participent à un tel chantier. Bravo à eux ! C'est courageux... mais quand même ! Depuis quand prend-on une telle décision dans la plus grande opacité sans même en parler au conseil municipal ?

Depuis quand procède-t-on à de tels travaux sans demander l'avis d'experts en pierres sèches ? Depuis quand s'embarque-t-on dans une telle aventure sans avoir l'idée de proposer, autour de cette gariotte, un chantier citoyen qui aurait pu mobiliser des gens intéressés...comme on le fait chaque année autour du Chemin de Saint Jacques avec l'association « Les 1000 mains à la pâte » ?

Voilà des questions qu'une municipalité « normale » aurait dû se poser avant de se lancer dans une telle opération. Mais on est à Lalbenque. On fait les choses en catimini, dans l'entre soi des élus du bon côté du manche sans en parler à l'ensemble du conseil municipal et sans en informer la population. Le résultat est prévisible et déjà là : c'est moche, le ciment est apparent, la circonférence extérieure n'est pas ronde,(dommage sur un terrain de foot où les ballons sont ronds !) les pierres de parement sont mal posées et on peut légitimement s'inquiéter du futur aspect de la toiture avec du mortier projeté.

Vu son emplacement à équidistance des deux terrains de foot, cette gariotte va avoir dans les années et décennies à venir une visibilité maximum. Des milliers de gens (joueurs de foot et spectateurs) vont venir la visiter, peut-être s'y faire photographier comme on le fait devant la gariotte de Nouel et la statue du truffaïre. Ce petit patrimoine demandait davantage de considération et il ne fallait pas hésiter à investir de l'argent pour lui redonner belle allure en respectant les méthodes de construction anciennes. D'autant que, vu sa visibilité, des subventions importantes auraient pu être octroyées par le Département et la Région comme ce fut le cas pour la caselle de Nouel. Au lieu de cela, nous avons affaire à du bricolage... et, circonstance aggravante, du bri-

colage décidé en petit comité sans en informer ni les élus ni la population. Cette affaire est emblématique du mode de fonctionnement de cette mairie à des années lumières de la démocratie participative pourtant largement souhaitée par les citoyens.

Mettons des bougies à l'église du village, prions saint Pierre et saint Thomas, les deux saints patrons des maçons, pour qu'un miracle se produise et que le résultat obtenu, à la fin des travaux, ne fasse pas la honte de la commune de Lalbenque.

Daniel Pasquier



RECOLTE DU MAIS

Une vingtaine de bénévoles s'étaient donnés rendez-vous en ce samedi 27 octobre pour récolter à la main les épis de maïs de population semé en mai dernier sur une parcelle de terrain appartenant à Etienne Conquet, paysan bio à Lalbenque. Rappelons que le maïs de population est un maïs issu de vieilles variétés d'autrefois, avant que l'INRA et le Ministère de l'Agriculture ne poussent les agriculteurs à ne semer que des maïs hybrides. Ces derniers ont certes un meilleur rendement mais souffrent de trois inconvénients majeurs. Le premier, c'est que le maïs récolté ne peut pas être ressemé. L'agriculteur est contraint d'acheter tous les ans de nouvelles semences (10 euros le kilo) puisque le maïs hybride ne se resème pas. Nos illustres semenciers (Bayer, Monsanto, Syngenta, Dupont...au passage tous fabricants d'agrotoxiques) se frottent les mains tout autant que les coopératives comme Limagrain, Euralis et autres qui pratiquent en France les mêmes prix exorbitants que leurs concurrents

agrotoxiques. Des décennies de propagande scientifique ont imposé cette superstition qui consiste à croire que pour améliorer un organisme vivant, il faut l'empêcher de se reproduire !

Le second inconvénient concerne l'uniformité des maïs récoltés. A vouloir privilégier les rendements, on s'est acheminé au fil des ans vers une réduction drastique des variétés de maïs hybrides qui sont tous uniformes et homogènes. Il existe de très nombreuses variétés de maïs de population. Le nôtre, celui que nous avons récolté en octobre, est un « Rouge d'Astarac », de provenance gersoise et d'un beau rouge foncé. Et enfin, troisième inconvénient, il semblerait que les variétés anciennes de maïs, non hybrides, soient plus résistantes à la sécheresse que les variétés hybrides.

Et de fait, malgré l'été très sec et sans aucun arrosage, les pieds de maïs ne sont pas crevés. Le rendement est certes minime mais nous avons pu récolter de très beaux épis. Après la récolte qui a pris une heure et demi, il a fallu procéder à l'enlèvement des feuilles à la base des épis



(la despéloucade) qui a nécessité le travail de tous jusqu'au crépuscule. Et l'après-midi de travail s'est terminé par un bon et joyeux repas partagé. Ne restait plus, quelques jours plus tard, qu'à aller porter notre petite récolte dans un des rares séchoirs encore existant dans la commune.

Rendez-vous désormais en février prochain pour une soirée

d'égrenage à la main ou avec des égrenoirs manuels. La population sera invitée à participer à cette soirée festive autour d'un repas partagé, une conférence sur la problématique des semences et quelques pas de danse avec des musiciens locaux. Les semences seront ensuite distribuées gratuitement à tous ceux et celles qui voudront s'en procurer pour les ressemer ou à des agriculteurs bio désireux de produire de vieilles variétés de maïs de population.

CA de l'ASEL



MERCI À SARAH, KEVIN, EMMA, GUILLAUME ET LES AUTRES...

Par manque de place dans notre dernier numéro, nous n'avons pas pu passer l'article suivant qui revient sur deux temps forts des animations culturelles de la commune. Une façon de nous rajeunir et de nous rappeler, accablés par la pluie incessante des semaines passées, qu'il fut un temps récent où nous croulions sous la chaleur et la sécheresse.

C'est la fin de l'été.

Malgré la chaleur qui nous enveloppe encore, on le devine à la lumière qui décline, aux jours qui raccourcissent, aux vacanciers moins nombreux, à la rentrée qui se prépare pour les enfants et les parents.

On le sait aussi car Lac'oustique Festival vient de se terminer autour du lac de Marcenac.

C'était hier ; une journée délicieuse sous les arbres au bord de l'eau, avec ce petit air léger qui fait voler doucement les cheveux et qui fait oublier que la chaleur est parfois un peu forte. Ceux qui voulaient proposer leurs « excédents » s'étaient installés tôt le matin pour le vide grenier. Vers 11 heures c'est le café philo avec une quinzaine de participants qui se demandaient si

Pas d'agressivité, pas de jugement, François l'animateur sait

donner le ton de ce moment de réflexion collective.

Et puis on déjeune ensemble : beaucoup de légumes et de fruits récupérés. C'est délicieux ... et vraiment très abordable. L'heure de la sieste arrive. Alors bien sûr il n'y a pas un matelas ou un transat pour chacun mais on reste quand même assis autour de petites tables pour échanger avec des amis de longue date ou de passage, c'est selon.

Plus vite que prévu, c'est l'heure de l'apéro et du dîner avec les restes, au son d'une musique qui changera en fonction des musiciens tout au long de la soirée.

Et puis on repart dans la nuit laissant derrière nous une musique dansante autant pour les enfants que pour les grands.

Merci à Sarah, Emma, Guillaume et leurs amis pour leur accueil souriant qui cachait bien le travail fourni en amont : un énorme travail.

Et comme un bonheur n'arrive jamais seul, les lalbenquois et d'autres venant de toute la région ont pu vivre quatre jours d'une grande intensité au début du mois d'aout grâce à Estivoc, le festival occitan de Lalbenque devenu en cinq ans une référence dans le département et même au-delà.

Kevin et Sarah, étaient à la manœuvre depuis des mois, sous la houlette de Myriam. Et le résultat fut exceptionnel.

Du jeudi 1er août au dimanche 4 août, le cœur de Lalbenque résonnait de chants et musiques occitans, en association avec quelques communes du coin : Escamp (cinéma), Belfort (stage de danse trad'), St Hilaire (messe en occitan en hommage au poète et abbé Jules Cubaynes).

Ce qui nous fut offert, c'est une culture occitane vivante, nullement repliée sur elle-même (comme certains le pensent) mais au contraire ouverte sur le monde avec pour preuve l'accueil cette année d'artistes du Maghreb.

Expositions, ateliers (langues, pâtisseries..) , siestes musi-

cales, vidéos, parcours des jardins avec de magnifiques photos d'habitants du village, marché de nuit et repas du vendredi soir sur le « Sol » avec bal trad' devant l'église toute proche, et, nouveauté de cette cinquième édition, l'Estivoc Concert avec la scène montante de la musique OC' matinée de Rock.

Un enchantement !!

Avec Estivoc' et Lac'oustique Festival, pas de doute, une nouvelle génération créative et dynamique s'affirme à Lalbenque, pour notre plus grand plaisir.

Liliane Lugol

PLUI : ELABORATION DU PADD. MARDI 26 NOVEMBRE

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI), les élus de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne (CCPLL) vont présenter, lors d'une réunion publique, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le mardi 26 novembre 2019 à la salle des fêtes de Cremps à 18h30.

Le PLUI définira où et comment on pourra construire sur le territoire de la communauté de communes. Cette réunion sera l'occasion de présenter les orientations et objectifs stratégiques qui permettront d'arbitrer le zonage de chaque parcelle. Ce travail de zonage sera réalisé courant 2020.

Habitants, représentants d'associations, professionnels... etc... vous êtes tous concernés par l'avenir de votre territoire. Donnez votre avis à l'occasion de cette réunion publique.

Vous pouvez également formuler vos remarques par divers moyens :

- Déposer vos observations sur les registres de concertation au siège de la CCPLL et dans chaque mairie des 23 communes concernées,

- Adresser vos observations par courrier à l'attention de Monsieur le Président, CCPLL, 38 place de la Bascule 46230 LALBENQUE

- Téléphoner au 05.65.24.60.44

- Envoyer un e-mail : concertationplui.ccpll@orange.fr,

- Rencontrer votre élu référent PLUI de votre commune

(pour connaître votre élu référent communal, contacter le secrétariat de votre commune ou le service urbanisme de la communauté de communes).

Vous avez la possibilité d'accéder à plus d'information sur le site Internet de la Comcom :

- www.cc-lalbenque-limogne.fr

PESTICIDES, PERTURBATEURS ENDOCRINIENS ET CRÉTINISME. DEMAIN TOUS CRÉTINS ?!

Beau succès pour la conférence organisée par l'ASEL le mardi 15 octobre : plus de 60 personnes sont venues dans la belle salle de la mairie de Lalbenque pour écouter le docteur Donadio nous parler des perturbateurs endocriniens. L'essentiel est donné ci-dessous.

Dernier né dans la classe des pesticides, les perturbateurs endocriniens (PE) sont une nouvelle catégorie de polluants de l'environnement qui affecte le développement du cerveau

et le système endocrinien. Les pesticides, « pest » (du mot anglais pest qui veut dire nuisible) et « cide » (du mot latin qui veut dire « qui tue ») sont désormais parfaitement identifiés, et sont surtout utilisés en agriculture. On connaît parfaitement leurs vecteurs de propagation : l'eau, l'air, le sol et l'alimentation. Les conséquences sur la faune, la flore, et la santé humaine sont bien identifiées.

Les PE ont été appréhendés dès les années 90 et réactualisés en 2017 comme des substances ou résidus possédant des propriétés susceptibles d'induire une perturbation endocrinienne dans un organisme sain. On parle d'« effet cocktail » c'est-à-dire l'addition de résidus du principe actif et des excipients. Ce sont surtout le plastique qui est montré du doigt en particulier le bisphénol A présent dans les biberons mais aussi dans les ustensiles de cuisine qui miment les fonctions endocriniennes mâles et femelles et altèrent le développement du cerveau. C'est le fil conducteur de la conférence.

Dans la première partie de l'exposé le conférencier rappelle le mécanisme du crétinisme et à l'aide de constatations biologiques et cliniques met en évidence une relation entre cette pathologie, les hormones thyroïdiennes, l'iode et le déficit intellectuel. Désormais le crétinisme est une pathologie acquise et non congénitale par défaut d'iode. Une première constatation : l'association hormone thyroïdienne et iode est indispensable dès la vie intra-utérine au développement du cerveau, et sa plasticité. Le titre de cette conférence est provocateur mais trouve ici une première justification.

La deuxième partie montre que l'industrie chimique avec le chlore, le brome et le fluor favorise l'apparition de perturbateurs endocriniens (reconnus surtout aux Etats Unis) qui inondent aujourd'hui notre quotidien (dans la literie, les canapés, les couches pour bébés...). Ainsi on reconnaît à ces trois produits une action cancérogène et une toxicité au niveau neurologique (retard mental).

Dans la troisième partie le conférencier démontre le rôle des pesticides dans la genèse des perturbateurs endocriniens.

Ainsi en Californie, l'étude « Chamacos » réalisée en 2017 chez des enfants nés de mères travaillant dans le maraîchage met en évidence des troubles neurologiques modérés (exemple : baisse du quotient intellectuel) pouvant aller jusqu'à l'autisme (qui est devenu dans cet état une priorité de santé publique). Depuis, cette étude a été confirmée par des expérimentations en laboratoire. En priorité les populations concernées sont les femmes enceintes et les jeunes enfants. Ne volons pas à nos enfants leur potentiel intellectuel.

CONCLUSION :

Ecouter les scientifiques

Ecouter les citoyens lanceurs d'alerte

Inviter les responsables politiques à plus de courage pour légiférer.

Liliane Lugol



**La Caselle Enchênée ne peut vivre que grâce à votre soutien :
n'hésitez pas à adhérer à l'ASEL**

ASEL - Mairie de Lalbenque

46230 Lalbenque

Site internet : <http://www.asel46.fr> Tel. 05 65 31 75 91

Si vous voulez soutenir l'action de l'ASEL, si vous aimez lire ce petit journal - Alors n'hésitez pas à nous rejoindre



Adhésion à l'association (inclus abonnement à la Caselle Enchênée).

Individuel: 15 euros Pour un couple 25 euros

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

EMAIL :

Dépôt légal préfecture de Cahors avril 2007